

REGLEMENT DU CONCOURS DE ROMANS :
« ROMANS D'AVENTURES »

Article 1 : Objet du concours

L'association « Les Planètes Orphelines » organise un concours de romans dans le cadre de son programme de promotion du genre du « Space Opera ».

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne âgée d'au moins 18 ans et écrivant en langue française. Les membres de l'association ne peuvent participer au concours.

Chaque participant peut présenter un ou plusieurs projets de roman, écrit en langue française, sur le thème suivant :

*Un capitaine,
Un vaisseau,
Un exploit.*

Pour rappel, un roman est un texte littéraire long proposant un développement et une fin, contrairement à la nouvelle qui propose une situation et une chute.

Article 3 : Contraintes de rédaction et d'envoi

Les projets de romans proposés par les candidats devront :

-Compter au minimum 250 000 signes, espaces comprises, une fois qu'ils seront entièrement rédigés ;

-Appartenir au genre du Space Opera, tel que défini par l'association : soit un récit qui fait intervenir des voyages et des civilisations à l'échelle interplanétaire ;

-Proposer une intrigue complète et achevée en un seul tome et ne pas s'inscrire dans une saga.

Les candidats devront, pour participer, envoyer un mail à l'association avant le 30 septembre 2017, à 23h59, à l'adresse suivante :

comitedelecture@lesplanetesorphelines.fr. Le mail devra, dans son titre, contenir la mention « concours roman aventures », entre crochets, ainsi que le titre du roman. Le mail devra contenir :

- Les coordonnées exactes du candidat ;
- Le pitch du roman ;
- Une note d'intention d'environ une page ;
- En pièce jointe, un extrait de texte écrit par le candidat de trois à quatre pages ;
- En pièce jointe, le synopsis du projet de roman proposé pour le concours, comptant environ une dizaine de pages.

Il est formellement interdit aux candidats :

- De joindre le manuscrit du roman proposé pour le concours dans le mail ;
- De mentionner si le manuscrit est déjà écrit ou non.

Tous les candidats sont autorisés à envoyer plusieurs projets de roman s'ils le souhaitent. Dans ce cas, il leur est demandé d'envoyer un mail différent pour chaque projet de roman qu'ils souhaitent soumettre dans le cadre du concours.

Les envois qui ne respecteront pas ces contraintes seront refusés.

Article 4 : Coût

Le concours est entièrement gratuit pour tous les participants.

Article 5 : Récompense

En fonction de la quantité de projets reçus par les organisateurs, le concours récompensera 1 à 3 auteurs qui se verront offrir un contrat d'édition pour la publication de leur roman au sein de la maison d'édition « Les Planètes Orphelines », ou, s'ils le souhaitent, ils recevront le soutien de l'association pour démarcher d'autres maisons d'éditions.

Les auteurs lauréats ayant choisis d'être publiés par la maison d'édition « Les Planètes Orphelines » percevront alors des droits d'auteurs sur la vente de leur roman.

Article 6 : Jury

Le jury du concours est composé du comité de lecture de la maison d'édition, qui désignera le ou les lauréats parmi l'ensemble des projets proposés, selon les modalités suivantes :

-Dans un premier temps, à l'issue du délai indiqué dans l'article 3 du présent règlement, le jury sélectionnera entre 10 et 15 des projets qui lui auront été envoyés en fonction de leur qualité et de leur pertinence vis-à-vis du thème proposé. Le jury ne pourra sélectionner qu'un seul projet par candidat ;

-Dans un second temps, durant une période allant de 6 à 8 mois, le jury accompagnera les candidats choisis précédemment afin de les aider à développer leur projet sous la forme d'un résumé chapitre par chapitre ou scène par scène, puis sélectionnera, à l'issue de cette période, 5 à 7 de ces projets pour faire partie des finalistes ;

-Enfin, le jury accompagnera chacun des finalistes dans la rédaction du roman et choisira parmi eux, après une durée préalablement établie avec les finalistes eux-mêmes, le ou les lauréats du concours.

Article 7 : Résultats

Les résultats du concours seront annoncés, à chaque étape de celui-ci, par retour de mail par le jury dans un délai de six semaines après la date limite d'envoi des textes. Chaque retour sera motivé.

Article 8 : Respect des décisions

Les décisions du jury sont sans appel.

L'association « Les Planète Orphelines » se réserve le droit de reporter la date limite d'envoi des candidatures ou d'annuler le concours sur simple décision de son conseil d'administration dans le cas où le nombre de projets reçus serait insuffisant.

Le fait d'envoyer une candidature en respectant les conditions mentionnées précédemment constitue de fait une inscription au concours et une acceptation du présent règlement.